



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER
AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 582A

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 3 octobre 2016 le règlement suivant a été adopté, à savoir :

Règlement n° 582A - Concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

L'original de ce règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville, 5655 route 112, Ascot Corner, Québec où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ àAscot Corner.....ce.....5^ejour d' octobre
de l'an deux mille seize.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier
de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié
l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés
par le conseil, du **5 octobre au 15 octobre 2016**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5^e jour d' octobre 2016.

Directeur général et secrétaire-trésorier